



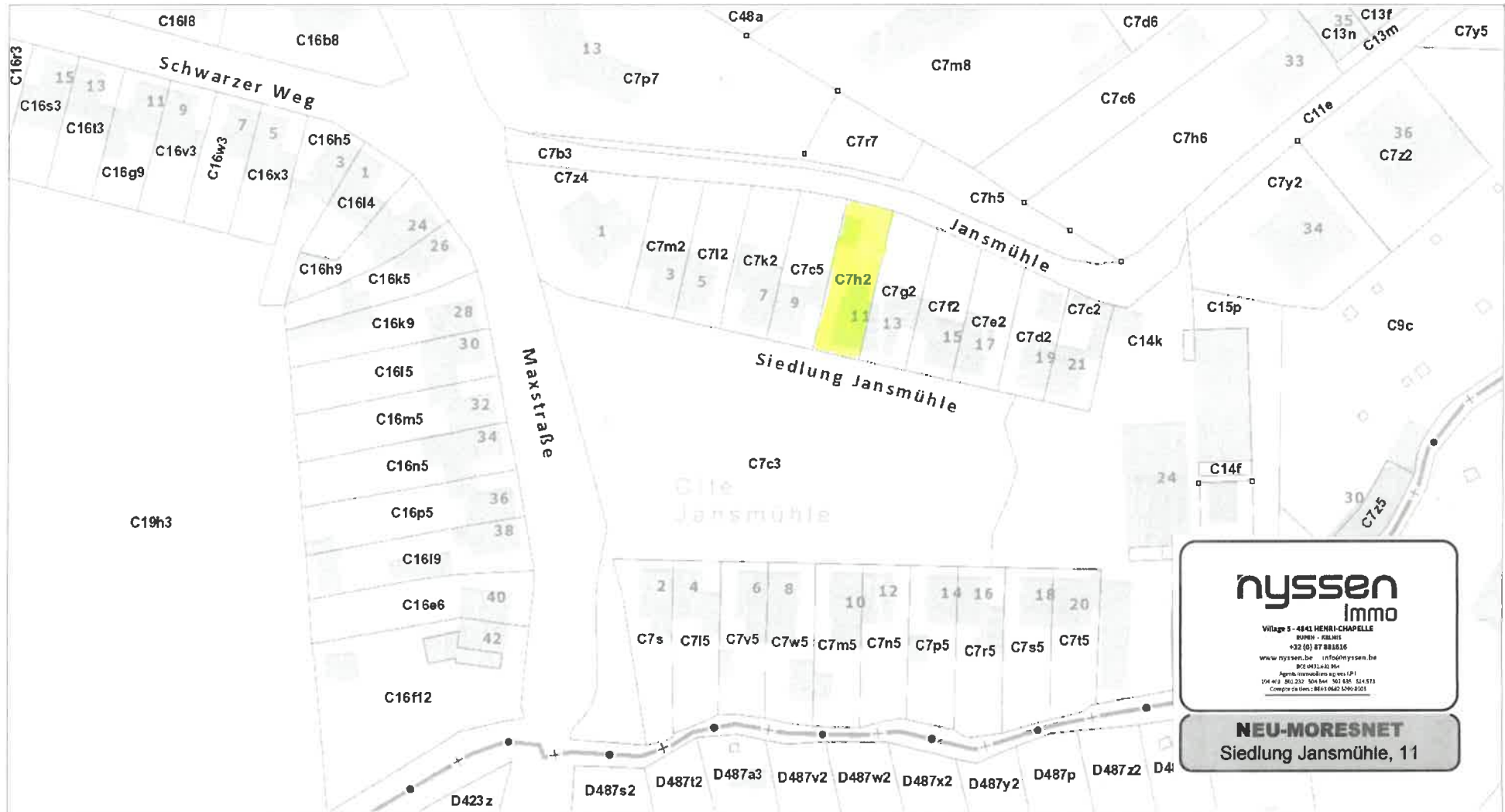
Service Public
Fédéral
FINANCES

DOCUMENTATION
PATRIMONIALE

Extrait du plan parcellaire cadastral

Centré sur :
KELMIS GEM 2/NEU-MORESNET/

Situation la plus récente
Fait le 06/02/2023
Échelle : 1 : 1000



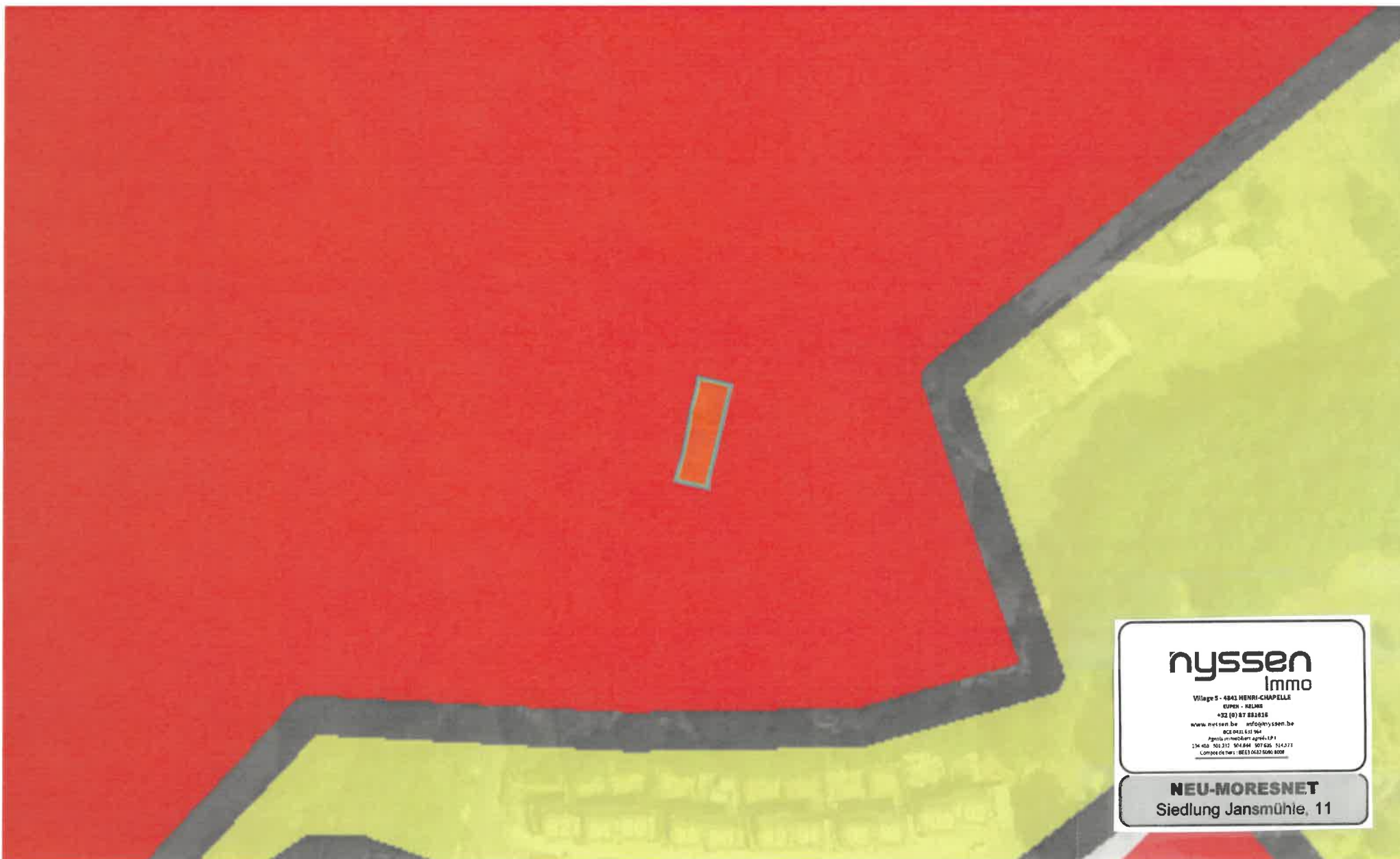
nyssen
Immo

Village 8 - 4841 HENRI-CHAPELLE
RUPIN - KERMIS
+32 (0) 87 883636
www.nyssen.be info@nyssen.be
BCE 04121194
Agence immobilière agréée (P)
104 492 360.237 104 494 103.636 124.673
Compte de tiers : BE63 0642 5290 8201

NEU-MORESNET
Siedlung Jansmühle, 11

L'AGDP est l'auteur du plan parcellaire cadastral et le producteur de la base de données de laquelle les données sont reprises et jouit de la propriété intellectuelle comme repris dans la loi sur les droits d'auteurs et les droits des bases de données. Depuis le 01/01/2018 les bâtiments du plan parcellaire cadastral seront repris progressivement et remplacés par un set de données (= Bpn_ReBu autrement dit Bâtiment Régionaux) géré par les régions. L'AGDP ne sera dès lors plus responsable pour la représentation des bâtiments sur le plan parcellaire cadastral.





nyssen
Immo

Village 5 - 4943 HENRI-CHAPELLE
EUPEN - BELGIË
+32 (0) 47 881016
www.nyssen.be info@nyssen.be
BCE 0441 611 964
Agente in 'nackel' opgeleid EPF
134 403 901 217 504 846 907 635 514 273
Compte de tiers : BE65 0682 5096 8008

NEU-MORESNET
Siedlung Jansmühle, 11